



mise en ligne le 01.10.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 054-2024

L'an deux mille vingt quatre le 24 septembre

OBJET : ANNULE et REMPLACE la 050-2024 ACCEPTATION DES VERSEMENTS DE SPONSORING AU PROFIT DE L'ACQUISITION D'UN MINIBUS ELECTRIQUE

La Communauté de communes a souhaité faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service sport intercommunal de type MINIBUS ELECTRIQUE, pour un montant de 38 000 €.

Certaines entreprises du territoire Vaison Ventoux ont souhaité participer à l'acquisition de ce véhicule au travers d'un sponsoring tel que ci-dessous :

Garage DE LUCA Peugeot	3 000 €
SAS MACY INTERMARCHE	4 000 €
SARL VAISON BAZAR	3 600 €
SARL – KELIAS 3V – Mac Do	3 000 €
SAS ACF CONCEPT	3 000 €

Aussi

CONSIDERANT l'acquisition d'un minibus électrique pour le Service Sport intercommunal

CONSIDERANT les versements de dons effectués par les entreprises tels que cités ci-dessus

CONSIDERANT la délibération n°037-2022, portant délégation du Conseil Communautaire au président pour procéder à l'acceptation des dons

Monsieur le Président

DECIDE

D'accepter les versements des dons effectués par les entreprises suivantes pour un montant global de 16 600 €.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 084-248400335-20240924-DC0542024-DE

Garage DE LUCA Peugeot	3 000 €
SAS MACY INTERMARCHE	4 000 €
SARL VAISON BAZAR	3 600 €
SARL – KELIAS 3V – Mac Do	3 000 €
SAS ACF CONCEPT	3 000 €

D'inscrire les sommes versées au budget principal au compte 10251 en M57 développée.

Jean-François PERILHOU
Président,

